

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,
adopté par la Chambre des Députés, relatif
à un nouveau bail d'exploitation et d'entre-
tien du canal des Alpines (Bouches-du-
Rhône). (N° 177, session ordinaire 1890.)

Nommée le 23 octobre 1890.

MM.

- 1^{er} BUREAU : BROSSARD.
2^e — VELTEN. *Rapporteur*
3^e — COLONEL MEINADIER.
4^e — CHALLEMEL-LACOUR.
5^e — SÉBLINE.
6^e — BRUEL.
7^e — MORELLET. *Secrétaire*
8^e — FOUSSET. *Président*
9^e — REY.

E. 76-10

n° 247

SÉNAT

Versailles Paris, le 28 octobre 1880.

Monsieur le Président



J'ai été nommé par le 3^e bureau du Sénat
Commissaire pour l'examen du projet de loi
sur le Canal des alpes. Je m'étais déclaré
très desirueux de voir favoriser les irrigations
de nos terres et dans la région du midi, très desirueux
d'améliorer le Canal des alpes mais je regrettais
de ne pas trouver dans l'exposé des motifs des
indications suffisantes et je pensais qu'il était
indispensable de réclamer des explications
sur les travaux projetés et le fonctionnement
de la construction qui me paraissait peu précieuse.
Je ne passais pas ~~à~~ candidat et me suis fait
nommer faute de compétition avec mission
de réclamer des explications.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir
venir à la séance d'aujourd'hui. Mais je suis
retenu chez moi par un gros rhume et lui
probablement pour la semaine.

En le point de la construction des alpes



Le projet de convention met à la charge de l'état un certain nombre de travaux qu'il me paraît difficile de limiter. Le traité est très vague ce me semble - on trouve bien quelques indications dans le rapport fait à la chambre des députés - mais ces indications font ressortir une augmentation des dépenses de dépenses

Ainsi d'après le rapport de M. Lagrel lorsque l'état avait la charge du Canal l'effectif des dépenses était de 20000 f par an et par le système qu'on nous propose l'état fournira une subvention de 10000 f et dépensera au préalable au moins 100000 f c'est donc au minimum une augmentation annuelle de dépenses d'au moins 120000 f

Agus, l'assurance de ma
contribution plus distiguée

[Meinard]



Séance du 28 ^{juin} 1890
Présidence de M. Fousset.

Étaient présents, M. M. Bropard,
Fousset, Morellet, Rey, Vetter

Absents, M. M. Meluadiès, Bruch,
Léblin, Challemeil-Lacour, excusés.

M. Fousset, d'âge
est désigné comme président, M. Morellet
est nommé secrétaire.

M. le Président invite les
membres présents à faire connaître
l'avis des bureaux qui les ont
nommés.

M. Bropard dit que le
premier bureau est, en principe,
favorable au projet voté par la
Chambre.

M. Vetter représente également
un bureau (le 2^{ème}) qui, comme
le 1^{er} est favorable au projet.

Il rappelle ce qui est le
caval des Alpes, comment
il s'est créé, comment il a
fonctionné tout d'abord et
comment il se fait que
l'exploitation du canal a passé
de l'Etat, en 1813, entre les
mains de ce qu'on a appelé
l'œuvre des Alpes. Il rappelle
que le contrat qui lie l'œuvre
à l'Etat est expiré en 1873, qu'il
s'est prolongé ensuite par tacite

21

reconduction jusqu'en 1887,
époque où l'œuvre a été demandée
à toutes avec l'Etat sur de
nouvelles bases. C'est le traité
proposé sur ces nouvelles
bases qu'il s'agit d'examiner.
La Chambre des députés saisie
de ce traité par le gouvernement
a ratifié, pour son part, le
projet de convention avec les
arrosants. M. Vetter estime
que ce traité est favorable à
l'Etat. Il entre dans quelques
détails sur les termes de ce
traité, qu'il est d'espérer qu'il
sera ratifié.

M. le Colonel Meunier,
nommé par le général Bresson,
s'est excusé par lettre de
ne pouvoir assister à la
séance de la Commission.
Il n'est pas opposé au traité
qu'on demande de ratifier,
mais il voudrait que, avant
de se prononcer, la Commission
demandât à l'Etat des
éclaircissements sur l'affaire.

M. Challemeul de Cora
a été élu par le général Bresson
sur sa proposition comme favorable
au projet.

M. Morellet a été

Il a par le 2^{ème} Bureau avec
le mandat d'éluder de très
près la question, sans qu'aucun
indication favorable ou défavorable
au projet leur ait été donnée
par son Bureau.

M. Fresset, nommé par
le 2^{ème} Bureau, l'a été en un
favorable au projet.

M. Rey, élu par le
9^{ème} Bureau l'a été dans
les mêmes conditions.

Après un échange
d'opinions entre les membres
présents de la commission,
celle-ci élut M. Volter
comme rapporteur.

La séance est levée à
8 heures.

Le Président

Foussier

Le Secrétaire

H. Morellet